

plein air
fédération
club
équipement
loisir
culture
parc
art
réseau
moniteur
animateur
certification
patrimoine
infrastructure
membre
association

Guide de terminologie en loisir à l'intention des professionnels et bénévoles en loisir organisé

Document préliminaire
Déposé à l'assemblée générale annuelle
des membres de l'Association québécoise
du loisir municipal
Saint-Sauveur, 30 septembre 2004

Préface

L'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) est fière de présenter la version préliminaire du « Guide de terminologie en loisir ». L'idée de réaliser ce guide remonte à 2001, à l'occasion d'une rencontre entre plusieurs associations nationales de loisir. Tous reconnaissent alors qu'en matière de loisir organisé, il y avait une problématique importante en ce qui concerne plus spécifiquement l'utilisation du vocabulaire et ce, tant sur le plan des concepts en loisir que sur le plan plus technique.

C'est alors que l'AQLM, avec le support financier du Secrétariat au loisir et au sport, entreprit de convoquer en 2002, le Conseil québécois du loisir (CQL), Sports-Québec, la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) et éventuellement l'Office québécois de la langue française (OQLF) pour, dans un premier temps, connaître plus précisément de quel type d'outil il serait utile de se doter et, dans un deuxième temps, mener à bien une consultation auprès des réseaux d'acteurs ainsi représentés. Cette consultation avait pour but de connaître plus précisément les termes les plus problématiques et devant être prioritairement traités dans le cadre de cet ouvrage.

À la suite de cette consultation, 200 termes, sur plus de 500 recensés dans le cadre de cette démarche, furent sélectionnés. Les travaux de recherche et de rédaction débutèrent donc en 2003, en collaboration avec le Laboratoire de recherche en loisir et vie communautaire de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR).

Nos remerciements les plus sincères à M. Michel Bellefleur qui a joint le groupe de travail restreint et qui a contribué de façon importante à l'avancement des travaux avec M. Ludovic Wilmet et M. Patrick Lafleur. Nous remercions tous les autres collaborateurs qui ont participé à ce projet, à savoir : Mme Joëlle Boulet (Conseil québécois du loisir), M. Normand Caron (AQLM), M. Jean-Yves Fournier (Services des loisirs d'Amqui), Mme Michèle Gendron (Sports-Québec), Mme Annie Jomphe (FCSQ), Mme Isabelle Carrier et

Mme Guylaine Cochrane (OQLF), M. Pierre Lafrance (Secrétariat au loisir et au sport), M. Robert Soubrier (UQTR), M. André Thibault (UQTR), Mme Johanne Tremblay (UQTR), Mme Francine Trudel (AQLM).

Le document qui vous est présenté aujourd'hui n'est pas une version définitive. Un certain nombre d'étapes sont encore à franchir afin de le faire valider et reconnaître. La validation de ce guide se fera notamment par l'analyse d'experts en loisir auxquels il sera soumis. Par la suite, il sera officiellement déposé à l'OQLF pour l'appréciation de sa conformité linguistique.

Un tel document ne sera, à toute fin pratique, jamais terminé. Avec le temps, de nouvelles définitions s'ajouteront et viendront l'enrichir. C'est pourquoi nous vous invitons à soumettre vos commentaires en tout temps. L'AQLM investira annuellement sur cet outil pour le maintenir à jour. Par ailleurs, pour des raisons pratiques, il a été retenu de vous présenter cet outil en format électronique sur le site de l'AQLM. Il vous sera donc possible de consulter les définitions de ce guide à partir du site Internet et d'en imprimer le contenu, partiel ou intégral.

Il nous appartient maintenant d'en prendre connaissance et de l'utiliser afin de communiquer efficacement entre nous et avec les acteurs du loisir organisé.

La terminologie en loisir est un processus continu et évolutif que l'AQLM s'engage, avec votre contribution, à parfaire au fil du temps. Merci à tous ceux et celles qui ont contribué à l'élaboration du guide ; votre implication n'a d'égale que la qualité du travail accompli.

Nous espérons vivement que vous saurez vous en inspirer au quotidien et le diffuser largement dans votre entourage.

Richard-A. Coulombe
Président
Association québécoise du loisir municipal

Avant-propos

L'objectif initial d'un « Guide de terminologie en loisir » était d'abord et avant tout d'ordre pratique. Il s'agissait de produire un outil de référence permettant de clarifier le sens d'une sélection de termes d'usage courant dont l'emploi est souvent problématique ou générateur de confusion dans le loisir organisé. Cet outil s'adresse en priorité aux professionnels et aux bénévoles du loisir pour autant qu'on leur reconnait un rôle d'initiateur, de promoteur, d'éducateur, de diffuseur et au besoin de vulgarisateur, d'un langage précis et exact, au sein de leurs organisations respectives.

Le contenu du présent document constitue le premier jet d'un répertoire de définitions susceptible d'amélioration et d'élargissement. Chaque définition se présente comme une proposition d'usage brève et fonctionnelle, mettant en valeur l'idée centrale et essentielle de chaque terme dans son emploi relié au loisir. La réflexion préalable à leur élaboration a tenu compte de leur étymologie, de leur évolution historique, des échanges et des influences inter-langues, ainsi que de la pluralité des sens anciens et actuels qui ont jalonné ou influencé leur signification contemporaine. À cette fin, une consultation systématique a été menée dans une douzaine d'ouvrages de référence, dictionnaires et encyclopédies, le tout s'ajoutant au matériel terminologique fourni sur chaque terme étudié par l'OQLF.

Cette consultation a permis de réunir une masse d'information qui excède de loin les besoins du présent guide et qui pourrait servir à la création d'une banque de données informatisée sur le sujet. À ce travail s'est ajoutée la consultation d'un bon nombre de textes d'auteurs ayant apporté une contribution significative sur le sens à conférer à certains termes, ainsi que la collaboration d'experts, professeurs et chercheurs spécialisés sur certains sujets.

La publication de ce guide, en version préliminaire, malgré ses imperfections et ses lacunes, poursuit l'intention d'amorcer un débat sur l'art de tenir un discours sur le loisir et ses éléments constitutifs avec un langage correct et convenable, collectivement partagé, ainsi que conforme à un « parler français » de qualité internationale. Il va de soi que tout commentaire, toute critique et toute suggestion venant de personnes ou de groupes intéressés par le sujet serait colligé par l'AQLM et pris en considération en vue de l'amélioration de la version actuelle, plus détaillée ou plus substantielle d'un « Guide de terminologie en loisir » qui soit un véritable outil de communication fonctionnelle et efficiente au sein du loisir organisé.

Table des matières

Préface	i
Avant-propos	iv
Table des matières	vi
Accessibilité	1
Accompagnement (accompagnateur)	1
Accréditation	1
Activité	1
Adhésion	1
Affiliation	1
Affinité	1
Alliance stratégique	2
Amateur	2
Aménagement	2
Animateur	2
Animation	3
Arbitre	3
Aréna	3
Arrondissement	3
Artisanat	3
Art	3
Assemblée générale	4
Association	4
Athlète	4
Attraction	4
Autofinancement	4
Autonomisation	4
Aventure	4
Bénévolat	5

Bénévole	5
Brevet	5
Camp	6
Camp de jour	6
Campagne de financement (campagne de levée de fonds)	6
Carnaval	6
Centralisation	7
Centre	7
Centre communautaire	7
Centre culturel	7
Centre sportif	7
Centre de villégiature	7
Cercle (en loisir)	7
Certifié	7
Certification	8
Champ d'intervention en loisir	8
Circuit	8
Citoyenneté	8
Cloisonnement	8
Club	8
Code de déontologie	9
Collaboration	9
Comité	9
Commandite	9
Commission	9
Commissaire	9
Communauté	9
Compétition	10
Compte rendu	10
Concertation	10

Consultation	10
Coordonnateur	10
Corporation	10
Créativité	11
Culture	11
Décentralisation	12
Décloisonnement	12
Déficiences	12
Délégation	12
Démocratie culturelle	13
Démocratisation de la culture	13
Développement	13
Développement communautaire	13
Développement culturel	13
Développement durable	14
Développement pédagogique	14
Développement social	14
Dévitalisation	14
Divertissement	14
Don	14
Économie sociale	15
Écotourisme	15
Éducation	15
Éducation citoyenne	15
Éducation au loisir	16
Éducation physique	16
Éducation populaire	16
Élite	16
Empowerment	16
Enregistrement	17

Entente	17
Équipement	17
Espace(s)	17
Établissement	17
Éthique	17
Événement	17
Excellence	18
Excursion	18
Expertise	18
Fédération	19
Festival	19
Fête	19
Financement	19
Foire	19
Forum	20
Gestion	21
Gouvernance	21
Gymnase	21
Homologation	22
Immobilisation	23
Incorporation	23
Industrie du divertissement	23
Infrastructure	23
Initiation	23
Installation	23
Intégration sociale	23
Interculturalisme	24
Interscolaire	24
Intramural	24
Jeu	25

Licence	26
Ligue	26
Loisir	26
Loisir communautaire	27
Loisir culturel	27
Loisir de plein air	27
Loisir institutionnel	27
Maillage	28
Maison de jeunes	28
Manifestation	28
Matériel	28
Mécénat	28
Membre	29
Mode de vie	29
Milieu de vie	29
Mission	29
Moniteur	30
Multifonctionnel	30
Municipalité	30
Officiel	31
Offre de service	31
Panel	32
Parc	32
Partenariat	32
Participation	32
Patrimoine (collectif)	32
Philanthropie	33
Piscine	33
Pataugeoire	33
Plan	33

Plan d'action	33
Plan d'affaires	33
Plan d'aménagement	34
Plan d'intervention	34
Plan de développement	34
Plan directeur	34
Plan stratégique	34
Planification	35
Planification stratégique	35
Plateau	35
Plein air	35
Politique	36
Politique de reconnaissance (et de soutien)	36
Prise en charge	36
Procès-verbal	36
Professionnel	36
Programmation	36
Protocole	36
Qualité de vie	37
Quartier	37
Récréation	38
Récréotourisme	38
Régie	38
Région	38
Relève	39
Réseau	39
Réseautage	39
Résilience	39
Retrait social	39
Revitalisation	39

Salon	40
Salle	40
Sanction	40
Sédentarité	40
Sentier	41
Site	41
Sociabilité	41
Socialisation	41
Société	41
Sociocommunautaire (groupe)	42
Sous-traitance (faire faire)	42
Soutien	42
Sport	43
Statut	43
Symposium	43
Terrain de jeux	44
Théâtre (édifice)	44
Tourisme	44
Tourisme d'aventure	44
Tourisme durable	44
Tourisme social et associatif	45
Usager	46
Utilisateur	46
Vacances	47
Vie communautaire	47
Vitalisation	47
Volontariat	47
Bibliographie	48

A

Accessibilité : Ensemble des conditions (physiques, économiques, administratives, sociales, organisationnelles, géographiques, etc.) permettant à un citoyen d'accéder et de participer à un service en loisir (public ou privé).

Accompagnement (accompagnateur) : Personne qui se comporte tel un compagnon à l'égard d'autrui. Il agit à titre de guide et de soutien pour un groupe (de touristes, de voyageurs, de sportifs, d'écoliers, etc.) ou pour une personne requérant un ou des service(s) adapté(s) (enfant, personne handicapée, etc).

Accréditation : Procédé par lequel une organisation en situation d'autorité reconnaît une personne ou une autre organisation comme habilitée à exercer une fonction pour laquelle elle deviendra responsable.

Activité : Faculté d'agir chez l'homme à partir de ses dynamismes vitaux. Lorsque le mot est employé au pluriel, il prend le sens de pratiques.

Adhésion :

1. Action de souscrire, consentir à une idée ou à un programme d'action.
2. Action de devenir membre d'une organisation.

Affiliation : Geste officiel par lequel une personne ou un groupe établit un lien organique avec un organisme d'une envergure autre, généralement plus considérable.

Affinité : Harmonie de goûts, de sentiments et d'idées entre personnes ou groupes; accord, concordance autour de buts ou d'intérêts communs.

Alliance stratégique : Accord de coopération conclu, de façon explicite ou implicite, entre des organisations indépendantes qui s'engagent à réaliser des projets communs de développement, combinant leurs ressources et leurs compétences à cette fin. L'alliance stratégique peut être globale ou partielle.

Amateur :

1. Terme d'origine latine *amator* signifiant en français « qui aime, qui a du goût pour, qui est intéressé par quelque chose ». (Dictionnaire Etymologique et Historique de la Langue Française)
2. Personne qui pratique volontairement un sport, qui s'adonne à un art, à des activités scientifiques, etc., pour son agrément, sans en faire sa profession, en fonction de gratifications recherchées autres que monétaires.
3. Sens péjoratif : personne qui manque de rigueur et de savoir-faire dans la réalisation d'une tâche ou dans une pratique quelconque.

Aménagement : Organisation globale de l'espace mettant en valeur les ressources (humaines, naturelles, économiques, etc.) d'un milieu, par des équipements appropriés, en vue d'assurer un développement équilibré des communautés locales et de satisfaire aux besoins des populations.

Animateur :

1. Nom dérivé du verbe *animer* au sens fort provenant du bas latin *animator* signifiant « créateur, qui donne la vie », ou qui met en mouvement.
2. Personne responsable des activités d'un centre culturel, d'un centre de loisirs ou de sports. Personne qui présente un spectacle, une émission de radio ou de télévision, etc. Technicien spécialisé. Personne chargée d'organiser et d'encadrer des activités dans une collectivité en général ou dans un groupe communautaire en particulier. (Dictionnaire Historique de la Langue Française)

Animation : Méthode et ensemble de pratiques qui favorisent dans un groupe ou dans un milieu la participation de ses membres à la vie collective, par des activités culturelles, de loisir, sportives, sociales ou communautaires, ainsi que par la stimulation des échanges sociaux.

Arbitre :

1. Personne choisie par les parties intéressées pour trancher un différend ou un litige.
2. Personne ou groupe possédant un statut ou un poids suffisant pour imposer son autorité.
3. Personne chargée de contrôler ou de diriger une rencontre sportive ou un jeu dans le respect des règlements.

(Inspiré du Petit Larousse Illustré 2004)

Aréna : Type de centre sportif consacré aux sports de glace. Enceinte couverte et généralement pourvue de gradins, au centre de laquelle se trouve une patinoire pour la pratique de certains sports de glace notamment le hockey, le patinage artistique et qui, à l'occasion, peut servir à la tenue d'événements.

Arrondissement : Subdivision administrative de certaines grandes villes, principalement créée pour gérer des services de proximité.

Artisanat : Pratique manuelle, souvent inspirée de techniques traditionnelles, exercée à titre amateur ou professionnel, combinant les aspects esthétiques et utilitaires dans la production, la transformation ou la réparation d'objets ou de biens de consommation.

Art : Savoir-faire qui englobe des techniques particulières référant à des habiletés, à des talents ou à des dispositions tant individuelles que collectives, centré sur des capacités créatrices aboutissant à la réalisation d'œuvres originales.

Assemblée générale : Réunion des membres en règle d'une organisation constituée, impliquant l'égalité démocratique des membres avec droit de parole et de vote, et exerçant les pouvoirs dévolus d'une façon statutaire selon la mission et les règlements dont est dotée l'organisation en question.

Association : Groupement ou réunion de personnes, assemblées en fonction de buts ou d'intérêts identiques, mettant en commun certaines ressources à ces fins.

Note : de par son étymologie anglo-saxonne, le terme association est un regroupement humain sans but lucratif.

Athlète : Personne disposant d'aptitudes, de talents ou de capacités physiques lui permettant de développer des compétences et d'atteindre un niveau élevé de performance en compétition.

Attraction : Effet produit par ce qui attire, charme ou provoque la curiosité et destiné à attirer le public ; éléments d'un spectacle, d'un événement ou d'un milieu naturel ou artificiel.

Autofinancement : Capacité d'une organisation en loisir à générer un niveau de financement correspondant à ses frais de fonctionnement et à ses besoins par ses propres activités.

Autonomisation : Ensemble des processus à partir desquels une personne ou une organisation peut affirmer son mode de pensée ou de fonctionnement selon son identité ; processus de libération d'une dépendance.

Aventure : Perception d'une action comme hors de l'ordinaire, comportant du hasard ou de l'imprévu, et éventuellement reliée aux dangers d'un voyage, à l'exploration de terres inconnues ou à des risques physiques ou psychologiques associés à une expérience particulière.

B

Bénévolat : Engagement volontaire, personnel ou collectif, basé sur la perception d'un besoin ou d'intérêt particulier impliquant une valorisation anticipée et une prise de responsabilité en lien avec une situation ou un projet, dans un but autre qu'un gain monétaire.

Bénévole : Quelqu'un qui veut bien, ou consent à, s'engager volontairement dans un projet, une tâche, une action, etc., à titre gracieux, sur base d'altruisme ou de solidarité ainsi que toute autre intention ou motivation susceptible d'accompagner son implication.

Brevet : Diplôme ou certificat délivré à une personne, après examen, par une organisation, attestant certaines aptitudes, reconnaissant certaines compétences et donnant des droits dans la pratique, l'organisation et la gestion d'activités.

C

Camp :

1. Abri construit en milieu naturel et aménagé sommairement.
2. Lieu où par exemple des alpinistes, des scouts ou des amateurs d'activités de plein air dressent leurs tentes ou leurs abris temporaires.
3. Dans certains jeux, notamment sportifs, positionnement de base d'une équipe ou d'un acteur en situation.

Camp de jour : Espace polyvalent aménagé en milieu urbain permettant l'accueil, l'encadrement et l'animation des jeunes durant la période estivale, lesquels demeurent néanmoins à leur lieu de résidence habituel.

Campagne de financement (campagne de levée de fonds) : Opération de collecte monétaire ou de biens matériels pour le bénéfice d'une organisation ou l'un ou l'autre de ses projets.

Note : il est recommandé par l'OQLF de ne pas utiliser « campagne de levée de fonds » qui est la traduction littérale de l'expression anglaise *fund raising*.

Carnaval : Dans la tradition, appellation d'une période de temps précédant le carême chrétien caractérisée par un temps de réjouissances se terminant le Mardi gras.

Dans une perspective moderne, carnaval est élargi au sens de fête hivernale comportant un ensemble ouvert de divertissements, de réjouissances et de consommations festives.

Centralisation : Modèle organisationnel caractérisé par la concentration du pouvoir autour d'une instance unique, personne ou groupe.

Centre : Terme, en loisir, utilisé en référence à un édifice ou à un lieu servant généralement au ralliement d'une communauté locale ou régionale.

Centre communautaire : Lieu ou édifice polyvalent à partir duquel émanent un ensemble ou une offre de services s'adressant à une collectivité locale ou à l'une de ses composantes.

Centre culturel : Bâtiment ou groupe de bâtiments mis à la disposition d'une communauté permettant à ses membres de bénéficier de services, soit en tant que foyer de créativité, soit en tant que lieu d'une consommation consécutive à la diffusion des produits de la créativité sociale (expositions, spectacles en tous genres, etc.).

Centre sportif : Ensemble d'espaces couverts ou non, de bâtiments et de locaux organisés et équipés pour la pratique de sports déterminés et susceptibles de recevoir des spectateurs. (OQLF, 1986)

Centre de villégiature : Lieu de séjour, généralement en milieu naturel, offrant une gamme variable de services récréotouristiques.

Cercle (en loisir) : Réunion de personnes dans un lieu particulier partageant un intérêt commun sur une base égalitaire.

Note : terme souvent employé comme synonyme d'assemblée, d'association, de cénacle, de confrérie, de club, d'école de pensée, de groupe, de réunion, de salon, de société.

Certifié : État ou résultat du processus de certification.

Certification : Processus par lequel une reconnaissance officielle est conférée par un organisme pour vendre un produit, diffuser un procédé ou rendre un service répondant à des règles précises.

Champ d'intervention en loisir : Domaine d'application ouvert et concret d'une offre de services, éventuellement spécialisée ou professionnelle, en parallèle ou en complément à d'autres domaines d'action, et susceptible de bénéficier d'une action sociale adaptée.

Note : on peut employer indifféremment les termes champ ou domaine d'intervention.

Circuit : Mouvement circulaire ou itinéraire comportant plusieurs étapes, au terme duquel on revient au point de départ (circuit touristique, un circuit au baseball, piste de course, etc.).

Citoyenneté : État ou qualité juridique garantissant à tout être humain la jouissance des droits et libertés de la personne, ainsi que la participation à la vie sociale, culturelle et politique.

Cloisonnement : Processus à partir duquel un champ de compétence et d'action est clairement délimité, permettant de circonscrire les rôles et les fonctions, mais susceptible de causer un blocage dans la communication sociale et les responsabilités communes à partager face à des champs connexes et interdépendants.

Club : Réunion ou association libre de personnes occupant leur loisir à des activités d'intérêt commun, à partir d'un lieu de rencontre adapté à la réalisation de leurs activités ou de leurs intérêts. Exemple : club de golf, ciné-club, équipes sportives, club de tennis, etc.

Code de déontologie : Ensemble des principes éthiques et des règles morales consignés dans un document, imposés relativement à l'exercice d'une profession ou d'une fonction sociale en général.

Collaboration : Action collective visant la coopération d'individus ou de groupes en rapport avec des buts communs ou des objectifs partagés.

Comité : Réunion de personnes chargées d'examiner certaines affaires, de donner un avis, de préparer une délibération, d'orienter une décision ou de gérer une organisation (ex. : comité d'étude, comité d'experts, comité consultatif, comité exécutif, etc.).

Commandite : Apport monétaire, de biens ou de services, à titre intéressé ou non, à une organisation ou à un individu, lui permettant de réaliser ses fins ou des projets particuliers.

Commission : Groupe de personnes qui exerce un mandat ou une fonction consultative, décisionnelle ou exécutive au nom d'une organisation.

Commissaire : Personne membre ou associée à une organisation chargée et imputable de certaines tâches. Personne chargée d'une mission temporaire. Personne qui vérifie la régularité d'une épreuve (ex.: sportive). Personne chargée d'organiser une exposition artistique ou de diriger une vente à l'encan.

Communauté :

1. Groupe social ayant des caractères culturels et des intérêts communs.
2. Ensemble des habitants d'un même lieu, d'un même territoire ou d'un même état.
3. Groupe de personnes ou sous-groupe vivant ensemble, poursuivant des buts communs et partageant des problèmes individuels ou collectifs requérant des services du même ordre.

Compétition : Rivalité entre des personnes ou des groupes qui poursuivent un même but dans un cadre de relations sociales agonales (lutte, combat, sport, etc.), et dans le respect de règles établies par une organisation reconnue et responsable de leur application.

Compte rendu :

1. Opération descriptive rapportant le contenu d'un événement en général, d'une assemblée, d'une rencontre en particulier.
2. Narration écrite ou orale de ce qui s'est dit ou des événements qui se sont produits au sein d'une réunion, d'une rencontre ou d'une consultation antérieure.

Concertation : Processus basé sur le partage d'idées, l'échange d'informations et le regroupement de ressources en vue d'une action collective solidaire pour la résolution de problématiques communes ou la réalisation de projets de développement.

Consultation : Processus à partir duquel un individu ou un groupe, généralement en situation de pouvoir ou de contestation, prend avis sur les opinions d'un individu ou d'une collectivité concernés, ou susceptible de l'être, sur un sujet donné (ex. : énoncé politique, contenu d'une offre de services, identification de besoins, etc.).

Coordonnateur : Personne qui assure la cohérence de différentes actions, de fonctions ou de services en assurant la liaison entre ces actions, ces fonctions et ces services, en perspective d'efficacité.

Corporation : Toute forme d'association ou de groupement de personnes doté d'une personnalité juridique correspondant à son identité sociale.

Créativité : Arrangement, aménagement ou agencement innovateur d'éléments nouveaux ou préexistants à des fins utilitaires ou esthétiques soit dans la vie courante en général soit dans les domaines artistique, littéraire, technologique ou scientifique en particulier.

Culture :

1. Travail de la terre visant à la rendre plus productive à des fins humaines (étymologie). Action de cultiver le végétal.
2. Travail associé au développement des facultés intellectuelles ou mentales en général.
3. Ensemble des connaissances acquises par un individu en perspective éducative.
4. Ensemble des us et coutumes qui définissent et distinguent un groupe ou une société.
5. Exercice de la créativité associé au monde des arts, des lettres, des sciences et de la technologie.
6. Ensemble de convictions partagées, de manières de voir et de faire qui orientent plus ou moins consciemment la mentalité et le comportement d'un individu ou d'un groupe.
7. Ensemble des traditions, des structures et des savoirs-faire qui assurent un cadre de comportement particulier à l'intérieur d'une organisation.

D

Décentralisation : Système d'organisation structurelle qui accorde des pouvoirs de décision et de gestion adaptés et autonomes à des organes en son sein ou à sa base.

Note : la décentralisation est généralement distinguée de la déconcentration qui ne confère que des pouvoirs exécutifs.

Décloisonnement : Opération d'abolition des blocages, des barrières ou des séparations qui empêchent ou entravent la communication, la libre circulation des idées ou des personnes, ainsi que l'efficacité d'une même organisation.

Déficience : « Perte, malformation ou insuffisance qui affecte de manière temporaire, intermittente ou permanente la structure ou l'apparence d'un organe ou d'une fonction physique, intellectuelle ou mentale. » (Ministère des Affaires municipales, Sports et Loisir; Programmes d'accompagnement en loisir pour les personnes ayant des incapacités 2004-2005, p.18)

Note : la déficience peut être d'origine congénitale ou acquise (dans le cas d'un traumatisme par ex.).

Délégation : Individu ou groupe d'individus mandaté(s) au nom d'une collectivité ou d'une organisation en rapport avec une démarche, une fonction ou un pouvoir de représentation et de participation, soit à titre consultatif, soit à titre décisionnel.

Démocratie culturelle : Ensemble des actions et des processus permettant l'organisation et l'expression de la créativité latente au sein d'une collectivité donnée : enculturation, initiation, éducation, formation continue, etc.

Démocratisation de la culture : Ensemble des actions et des moyens organisationnels visant la diffusion sociale et publique des résultats de la créativité passée et présente dans les domaines des arts et des lettres, des sciences et de la technologie en particulier et dans les us et coutumes, façons d'être et de faire en général.

Développement : Ensemble des différentes opérations par lesquelles passent un organisme, un projet, un individu ou une collectivité pour s'inscrire dans un processus de croissance considéré comme évolutif et positif.

Développement communautaire :

1. Toute forme de développement visant le mieux-être ou la qualité de la vie des citoyens vivant dans une aire géographique donnée.
2. Toute forme de développement centré sur des services spécifiques à apporter aux groupes sociaux défavorisés visant leur inclusion et l'exercice de leur pleine citoyenneté.

Développement culturel :

1. Ensemble des processus permettant l'organisation et l'expression de la créativité latente au sein d'une collectivité donnée (enculturation ; initiation, éducation et formation continue).
2. Ensemble des actions visant la diffusion sociale et publique des résultats de la créativité passée et présente dans les domaines des arts et des lettres, des sciences et de la technologie (acculturation).

Note : la combinaison complémentaire de ces deux types d'action sociale renvoie à la notion de démocratie culturelle.

Développement durable :

1. Concept à vocation sociale et à fonction normative définissant les processus de développement centrés sur la conservation et le respect de la capacité de support des milieux naturels, en perspective de pérennité.
2. « Mode de développement veillant au respect de l'environnement par une utilisation raisonnée des ressources naturelles, afin de les ménager à long terme. »
(Petit Larousse Illustré 2004)

Développement pédagogique : Toute forme de développement faisant usage de méthodes favorisant l'éducation en général ou l'instruction à des réalités particulières en loisir au sein d'une communauté.

Développement social : Toute forme de développement centré sur des attitudes, des valeurs et des intérêts communs permettant à une collectivité de progresser.

Dévitilisation : Processus par lequel une communauté subit des pertes de dynamisme sur différents plans (social, démographique, économique, etc.) résultant de la modification défavorable d'une situation initiale.

Divertissement : Processus et répertoire d'actions par lesquels on se détourne de préoccupations courantes dans un but d'amusement, de détente et de plaisir (hédonisme). En pratique, version française du terme anglophone *entertainment* .

Don : Action d'offrir, à titre gracieux et volontaire, un bien ou un service au bénéficiaire d'autrui, dans une perspective matérielle, utilitaire ou symbolique (ex.: donner de l'argent ou un bien, donner l'exemple, donner du soutien, donner une éloges).

E

Économie sociale : Toute forme d'activité économique privilégiant des valeurs humaines centrées sur la solidarité sociale.

Écotourisme :

1. Tourisme écologiquement responsable qui encourage et favorise la conservation, l'appréciation et la compréhension de l'environnement naturel ou culturel visité. (Définition de l'Association Ecotouristique Australienne, 1992)
2. Voyage dont le but est d'apprécier la biodiversité de la nature et la diversité culturelle humaine, sans leur causer de dommages et en envisageant leur transmission intacte aux générations futures.
3. Forme de voyage éducatif d'avant-garde qui favorise la conservation de l'environnement et qui génère des avantages pour les communautés locales. (Wesche, 1995)
4. La notion d'écotourisme tient compte de l'ensemble des éléments suivants : la sensibilisation, l'éducation ou l'expérience touristique des visiteurs combinées à l'approche participative et l'implication des populations locales dans le respect de la communauté-hôte le tout visant à la préservation des habitats et la conservation des ressources au bénéfice des générations futures.

Éducation : Mise en œuvre des moyens propres à former et à développer méthodiquement un être humain à part entière par le développement d'acquisitions morales, intellectuelles, culturelles, techniques, professionnelles, etc.

Éducation citoyenne : Toute forme d'éducation ayant pour objet l'apprentissage des règles, des normes, des droits, devoirs et responsabilités

convenant à la vie civique et publique, ainsi qu'à l'exercice raisonnable des droits et libertés de la personne.

Éducation au loisir : Toute forme d'apprentissage, de comportements, de pratiques et de dispositions personnelles permettant de donner un contenu choisi au temps libre disponible et discrétionnaire.

Éducation physique : Apprentissage des pratiques d'exercices physiques appropriés au développement harmonieux du corps humain, de la motricité et de la coordination psychosomatique.

Éducation populaire :

1. Forme d'éducation complémentaire à l'éducation scolaire visant des apprentissages nouveaux et susceptibles d'améliorer la qualité de vie des personnes.
2. Ensemble des processus éducatifs à partir desquels peut s'améliorer la situation de personnes vivant dans un état de précarité, d'exclusion ou d'impuissance à s'autodévelopper.

Élite : Ensemble des personnes au sein d'une société qui, par leur statut propre, leur situation, leur formation, leur expérience, leur savoir ou leur charisme sont en mesure d'exercer le pouvoir ou de l'influencer. (Inspiré de Rocher G.)

Empowerment : Toute forme de processus d'action sociale (de type éducatif, socio-économique ou socio-politique) orientée vers la reconnaissance, l'habilitation ou l'amplification de la capacité des êtres humains à vivre une pleine citoyenneté par des moyens appropriés.

Enregistrement :

1. Action de consigner sur un registre ; son résultat.
2. Ensemble des techniques permettant de fixer, de conserver et, éventuellement, de reproduire des sons, des images ou des données pour mémoire ou usage futur.

Entente : Engagement, verbal ou écrit, tacite ou explicite, portant sur des principes, des actions, des biens ou services à partager entre des personnes ou des organismes en fonction d'objectifs ou d'intérêts convenus.

Équipement :

1. Ensemble du matériel et des installations constituant l'infrastructure nécessaire au développement d'un secteur d'activité. (Office de la langue française, 1993)
2. Installation, réseau ou bâtiment appartenant généralement à l'une ou à l'autre des catégories suivantes : équipements d'infrastructure, *i.e.* les aménagements au sol et en sous-sol (rues, places publiques, parcs, etc.) et équipements de superstructure, *i.e.* les bâtiments (arénas, écoles, églises, centres récréatifs, centres commerciaux, etc.). (Soubrier R., Planification, aménagement et loisir)

Espaces : Ensemble des lieux, plateaux, aires où peuvent se dérouler les activités humaines reliées au loisir.

Établissement : Lieu où l'on offre des services spécialisés où se situe un secteur d'activité (ex. : établissement d'enseignement, de santé, commercial, etc.).

Éthique : Ensemble d'énoncés et de règles morales concernant les principes fondamentaux des comportements individuels, sociaux ou professionnels.

Événement : Ce qui arrive, advient, fait hors de l'ordinaire, prévu ou imprévu, aboutissant à un résultat éventuellement mémorable et possiblement médiatisé.

Excellence : Qualité exceptionnelle ou titre de reconnaissance conféré à une personne, à un groupe ou à un événement.

Excursion : Voyage ou promenade d'agrément, d'étude ou de découverte réalisé dans un laps de temps relativement court.

Expertise : Ensemble de connaissances, de compétences et d'expériences, susceptibles d'être associées à un but ou à un projet, que possèdent certaines personnes ou groupes sociaux.

F

Fédération : Alliance stable de personnes ou de groupes, à l'intérieur d'un territoire déterminé, existant en fonction de buts, d'intérêts, de missions, de mandats ainsi que de contributions partagées.

Festival : Type de fête à contenu variable, réalisé sous forme d'événement ou en vue de célébrer des réalités économiques ou culturelles au sein d'une collectivité donnée, avec visée d'un rayonnement social élargi.

Fête : Toute forme de célébration, localisée dans le temps et l'espace, de la vie individuelle ou sociale, et entraînant autour de son thème une suspension des occupations ordinaires de l'existence ainsi que des rituels adaptés, formels ou informels. On distingue les fêtes privées en tous genres, civiques ou commémoratives, religieuses ainsi que les festivals, les carnivals et les foires.

Financement : Processus de réunion des ressources monétaires nécessaires à la réalisation des buts, de la mission, des objectifs ou des projets d'un individu, d'un organisme ou d'un événement.

Foire : Grand marché public ou exposition commerciale présenté dans une perspective festive et opérant à des dates précises dans un même lieu ou sous forme itinérante.

Forum :

1. Édifice accessible au public en vue de certaines fins et ainsi nommé par décision ou convention.
2. Organisation d'un débat autour d'une thématique ou d'une question sociale particulière.
3. Type de réunion, d'assemblée, d'échange réalisé par une organisation sur une base régulière ou ponctuelle et réunissant des personnes ou des organismes intéressés à débattre de sujets de préoccupation commune.

G

Gestion : Art de concevoir et pouvoir de mettre en œuvre les actions permettant de réaliser des buts, des objectifs ou des projets à caractère individuel, économique ou social.

Gouvernance : Forme d'exercice du pouvoir, basée sur la communication, la concertation, la participation ou le partage des responsabilités, simultanément centrée sur l'efficacité et la solidarité.

Gymnase : Vaste salle aménagée et équipée pour la pratique de l'activité physique et des sports.

H

Homologation : Action de valider et d'officialiser un record, une performance, un processus ou un savoir-faire en vue d'une reconnaissance sociale.

I

Immobilisation : Processus par lequel une organisation, privée ou publique, affecte ou utilise des ressources financières, des espaces et des équipements, en vue de la réalisation de sa mission.

Incorporation :

1. Processus par lequel on confère un statut juridique à une organisation.
2. Action de réunir en un tout des éléments initialement distincts.

Industrie du divertissement : Ensemble des entreprises commerciales ayant pour objet l'organisation et la mise en marché du divertissement.

Infrastructure : Ensemble des bases matérielles ou culturelles d'une organisation ou des fondements conceptuels d'une pensée, par analogie avec les bases d'une organisation sociale.

Initiation : Action de donner ou de recevoir les premiers éléments d'un art, d'une science, d'une activité, d'une discipline corporelle ou intellectuelle, etc.

Installation : Processus par lequel est réalisé ou mis en place une structure matérielle adéquate à la vocation d'un équipement.

Intégration sociale : Processus par lequel des individus, des groupes ou des classes sociales en situation de difficulté particulière (ex. : isolement, pauvreté, maladie, etc.), d'impuissance ou d'exclusion sont incorporés dans la normalité citoyenne.

Interculturalisme : Ensemble des échanges multidirectionnels entre plusieurs cultures au sein d'une même ou de plusieurs sociétés.

Interscolaire : Épithète utilisée pour exprimer des rapports, des échanges, des compétitions ou des participations impliquant divers lieux ou milieux scolaires.

Intramural : En loisir, épithète qualifiant des activités se déroulant à l'intérieur d'une institution généralement scolaire. Terme à éviter, il est à remplacer par des expressions telles « activité d'intérieur » ou « activité en salle ». Mauvais usage de l'expression américaine *indoor recreation*, opposé à *outdoor recreation*.

J

Jeu : Comportement ou pratique libre et choisie, à caractère hédoniste (plaisir, amusement, divertissement), de type consommatoire, comportant des règles convenues, formelles ou informelles, des dimensions d'imprévu, de hasard ou de risque, circonscrit dans des limites de temps et d'espace, et réalisé en marge ou en complément des situations de la vie ordinaire. (Inspiré de R. Caillois)

Note : en anglais, le terme *play* réfère au sens général du mot jeu mais est remplacé par le mot *game* en référence à des activités codées et réglementées, au sens du terme médiéval « joute » en français, lequel peut remplacer le terme *game* en tant qu'anglicisme.

L

Licence :

1. Étymologie : du latin *licere* signifiant « permettre » (identique à l'étymologie de loisir).
2. Permis d'exercer une activité soumise à une autorisation préalable (ex. : licence professionnelle).
3. Document émanant d'une autorité reconnue, délivré à titre personnel et permettant de prendre part à des activités pour lesquelles un individu est reconnu comme qualifié et compétent (ex. : permis de conduire, participation à une compétition sportive).
4. Licence peut également être employé au sens négatif comme débordement des règles de la vie sociale, de la loi ou de la morale.

Ligue : Toute forme d'alliance ou d'association qui se propose de défendre, de promouvoir ou de mettre en oeuvre des buts, des causes ou des intérêts communs.

Loisir : Ensemble des comportements choisis et à valeur hédoniste auxquels une personne, à titre individuel ou en groupe affinitaire, peut s'intéresser ou s'adonner dans son temps libre, avec les ressources dont elle dispose, en rapport avec les gratifications qu'elle en attend.

Note : le loisir peut être associé à de multiples épithètes ou expressions qui en précisent le contexte, le contenu ou les finalités attendues (ex. : loisir familial, éducatif, scientifique, récréotouristique, scolaire, etc.).

Loisir communautaire : Partie du loisir organisé sans but lucratif découlant de l'intervention des pouvoirs publics et des organismes privés d'intérêt ou d'utilité publics, réalisant une offre de biens et services orientée vers l'universalité et l'accessibilité générales à un loisir minimum garanti et de qualité (centres communautaires, mouvements de jeunesse, corps intermédiaires, organismes de service aux groupes sociaux défavorisés, etc.).

Loisir culturel : Toute forme de loisir mettant en valeur le développement de la créativité ou de la diffusion, dans les domaines des arts, des lettres, des sciences et de la technologie, des productions ou des œuvres qui en découlent.

Note : ces œuvres peuvent être réalisées sur base amateur ou professionnelle, à titre de spectacle ouvert au public.

Loisir de plein air : Ensemble des formes de loisir spécifiquement ou occasionnellement associées à l'usage du milieu naturel, réalisées à l'extérieur d'un endroit clos (ex. : un parc, une aire de jeux ou de sport extérieur, un sentier de montagne, etc.).

Note : le loisir de plein air est une expression métonymique c'est-à-dire définie par son contexte ou son contenant, mais susceptible de recevoir une multitude de contenus.

Loisir institutionnel : Toutes les formes du loisir qui sont susceptibles d'être adaptées et intégrées à des milieux de vie de type éducatif, thérapeutique, carcéral, etc.

M

Maillage : Processus d'élaboration ou de consolidation du lien social entre des personnes, des groupes ou des organisations ayant des besoins, des intérêts ou des projets analogues, en vue de produire des biens et services à valeur ajoutée (lien avec réseau).

Maison de jeunes : Centre de loisir à vocation éducative ou thérapeutique s'adressant aux adolescents, inséré dans une communauté locale et se donnant une mission complémentaire aux institutions éducatives ou au milieu familial, en tenant compte des problématiques spécifiques à cette période de la vie.

Manifestation :

1. Démonstration publique d'un sentiment ou d'une opinion.
2. Événement ou fête organisé dans un but commercial, culturel, touristique, etc.
3. Rassemblement collectif organisé en vue de revendications ou de protestations.

Matériel : Ensemble des objets, des instruments, des outils, des appareils ou des machines que l'on utilise pour la prestation de services associés aux loisirs. (Inspiré de l'Office de Langue Française [OLF], 2002)

Mécénat :

1. Au sens classique, toute forme de protection ou de soutien financier accordé à des pratiques culturelles, sportives, éducatives, scientifiques, etc.
2. Toute forme de protection des arts ou des activités relevant du talent ou de la créativité.

3. Dans un sens contemporain, mécénat est reconnu par l'Académie française comme synonyme de parrainage : soutien financier apporté par un commanditaire en échange d'une image sociale, d'une notoriété, du prestige ou du rayonnement qu'il souhaite en retirer.

Note : l'Académie française préconise de remplacer les anglicismes « sponsor » et « sponsoriser » par les termes français suivants : patronner, financer, parrainer, commanditer.

Membre :

1. Partie d'un tout ou d'un ensemble.
2. Adhérent à un groupe ou à une association répondant aux critères de ladite association et jouissant de droits et privilèges reconnus en retour d'une contribution statutaire ou particulière.

Mode de vie : Toute forme d'existence sociale ou politique, à une époque et dans une société donnée, impliquant des pratiques quotidiennes définies et délimitées par la culture comme patrimoine ou héritage, le système politique et l'usage des technologies, les formes de consommation, les découvertes scientifiques, etc., orientant ou agissant comme vecteurs des expériences de chaque individu ou de chaque collectivité.

Milieu de vie : Ensemble des éléments (l'espace, le temps, l'économie, l'éducation et la culture) établissant et caractérisant le rapport entre un lieu produit et l'individu ou la collectivité qui y sont localisés durant une période de temps donnée. (Inspiré de Georges-Hubert de Radkouvski)

Mission :

1. Action d'envoyer ou de déléguer une personne ou un groupe en vue de l'exécution d'une tâche.
2. Expression de la raison d'être, du mandat ou des objectifs d'une organisation.

Moniteur : Agent d'enculturation (encadrement, initiation, instruction) jouant un rôle de formateur et de conseiller dans la pratique de certaines activités requérant un apprentissage technique.

Multifonctionnel : Se dit d'un matériel ou d'un équipement polyvalent remplissant à lui seul plusieurs tâches ou rôles en fonction de buts et d'usages préétablis.

Municipalité : Territoire constitué en corps public local et mandaté pour dispenser une offre de services de proximité aux citoyens qui y habitent et administré par un ensemble d'élus pour une période donnée.

O

Officiel :

1. Ce qui est notoire, confirmé et diffusé publiquement par une autorité reconnue.
2. Dans certains jeux, sports et autres activités compétitives, le terme officiel réfère à l'arbitre chargé de régir l'activité au nom de son mandataire, en vue de sa validation.

Note : ce qui est donné pour vrai sans avoir reçu l'approbation d'une autorité compétente peut être tenu comme *officieux*.

Offre de service : Ensemble des ressources humaines et matérielles, privées ou publiques, mises en disponibilité, à titre onéreux ou gracieux, pour le public en général ou pour les membres d'une collectivité particulière en réponse à leurs besoins.

P

Panel : Groupe de spécialistes réuni devant un auditoire pour débattre d'une question donnée, en dégager une présentation d'ensemble et ensuite participer à un échange avec le public participant, soit en vue d'en discuter les éléments problématiques, soit en vue de dégager des solutions à ceux-ci.

Parc : Terrain délimité, qui a un statut officiel et un caractère de permanence, établi par une autorité compétente pour la protection d'un milieu ou d'éléments particuliers de ce milieu ainsi que pour l'agrément d'une population durant ses loisirs. (OLF, 1994)

Note : le parc national, le parc provincial, le parc municipal, le parc marin et le parc historique sont des types de parcs.

Partenariat : Association d'acteurs sociaux concernés ou impliqués dans un projet identique et d'intérêt commun visant une amplification d'efficacité, des résultats ou une économie de ressources.

Participation : Processus d'implication démocratique et solidaire, fondé sur le lien social nécessaire, le dialogue ou la gouvernance partagée.

Note : la participation peut être associée à la citoyenneté, à la vie sociale en général ou à des actions particulières faisant appel à une responsabilité conséquente. Aussi le terme peut être employé pour mesurer le taux de fréquentation à une pratique de loisir particulière.

Patrimoine (collectif) : Ensemble de biens sociaux développés dans une collectivité et transmis en héritage commun aux générations futures.

Philanthropie : Phénomène d'altruisme caractéristique des personnes cherchant à améliorer le sort de leurs semblables par un don désintéressé d'eux-mêmes ou de leurs biens.

Piscine : Bassin d'eau artificiel, couvert ou non, servant à des activités aquatiques récréatives, sportives ou thérapeutiques.

Pataugeoire : Bassin d'eau peu profond généralement réservé à la baignade et aux jeux des jeunes enfants, annexé ou non à une piscine.

Plan :

1. Ensemble structuré des objectifs que se fixe une organisation privée ou publique, ainsi que des moyens qu'elle se donne pour les atteindre. (OQLF, 2003)
2. Représentation graphique réalisée à une échelle convenue et précisée, donnant une vue du dessus d'un terrain, d'une section horizontale d'un bâtiment ou d'un ouvrage, et qui montre l'agencement et les dimensions des divers éléments d'un projet. (OLF, 2002)
3. Démarche de réalisation d'un projet ou de développement d'une organisation.
4. Démarche élaborée en fonction d'objectifs comportant généralement diverses étapes et la mise en œuvre des ressources nécessaires, en tenant compte des contraintes existantes.

Plan d'action : Plan décrivant les actions à mener et les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs quantitatifs et qualitatifs d'une unité de travail. (OLF, 2001)

Note : un plan d'action se résume habituellement à quelques pages car il doit donner, succinctement le panorama des actions à mener dans un court laps de temps.

Plan d'affaires : Dossier présentant un projet chiffré de création ou de développement d'entreprise, généralement destiné à informer d'éventuels partenaires financiers. (OLF, 2001)

Note : le plan d'affaires présente une description détaillée de l'entreprise et des objectifs qu'elle poursuit. Il comprend divers plans, dont le plan commercial, qui concerne les produits, les marchés, la concurrence et la clientèle cible, le plan d'exploitation, qui précise les installations, les sources d'approvisionnement, les méthodes de production, et le plan financier, qui évalue les besoins en capitaux, les sources de financement, etc.

Plan d'aménagement : Texte adopté et décidé décrivant et servant de direction au développement d'une région, d'une ville, d'un parc, etc.

Plan d'intervention : Ensemble des modalités d'action concrètes ou pratiques permettant de réaliser un plan d'aménagement du territoire ou un plan directeur.

Note : il peut s'agir d'étapes, d'échéances, de processus ou de niveaux décisionnels, de gouvernance.

Plan de développement : Document de référence dans lequel sont exposées les diverses opérations à partir desquelles une organisation s'inscrit dans une perspective de croissance future.

Plan directeur : Document de référence dans lequel sont formulés les principes essentiels qui doivent guider la réalisation d'un projet ou d'un développement.

Plan stratégique : Document définissant pour le moyen et le long terme, les moyens ou les objectifs fondamentaux d'une organisation et sur les grandes lignes des actions à mener en fonction des choix stratégiques. (OQLF, 2003)

Note : le plan stratégique peut comporter les éléments suivants : une description de la mission de l'organisation, le contexte dans lequel elle évolue, les principaux enjeux auxquels elle fait face, les orientations, les objectifs, les axes d'intervention retenus, les résultats visés et, enfin, les indicateurs pertinents.

Planification : Processus par lequel un développement peut être envisagé d'une façon organique et efficace en tenant compte des objectifs, des ressources, des contraintes et des étapes.

Planification stratégique : Processus de prise de décision à long terme par lequel une organisation détermine ses choix stratégiques et les programmes d'action visant à assurer la mise en œuvre de ces choix. (OQLF, 2003)

Note : la planification stratégique réfère à un intense effort de réflexion préalable, à des prises de décision fondamentales concernant l'action, sa vocation, ses raisons d'être et le type d'intervention jugé souhaitable à son sujet. Elle nécessite la mise au point d'un système de collecte de renseignements important et efficace, la conception de nouvelles stratégies et d'un processus d'évaluation des conséquences des décisions envisagées. Elle bénéficie de la qualité de la communication et d'un climat de participation. (Inspiré de Soubrier R., Planification, aménagement et loisir).

Plateau : Aire plane offrant une surface sur laquelle il est possible d'aménager des équipements permettant la réalisation d'activités reliées aux loisirs (ex. : plateau scénique, plateau sportif, plateau ludique, etc.).

Note : les usages d'un plateau peuvent être spécialisés ou polyvalents.

Plein air :

1. Terme évocateur, à connotation morale ou normative, de toute forme d'activité, notamment de loisir, réalisée dans un contexte extérieur d'air pur et écologiquement propre.
2. L'expression « loisir de plein air » est un concept exprimant le contexte (métonymie) naturel dans lequel un grand nombre de pratiques de loisir peuvent être réalisées.
3. La locution « plein air » est l'équivalent des termes américains *clean air* et *outdoor recreation*.

Note : la locution « loisir de plein air » doit être employée comme un concept ouvert et non limitatif.

Politique : Énoncé du point de vue d'un acteur social sur le sens d'une problématique collective et sur ce qu'il propose concrètement à son sujet.

Politique de reconnaissance (et de soutien) : Ensemble des principes et des critères permettant à une institution en situation d'autorité de mettre en place un partenariat avec des organismes autres en fonction de leur crédibilité et en vue de l'établissement d'une collaboration fondée sur un objectif concerté, par des formes de soutien, d'échange ou de support appropriées.

Prise en charge : Toute forme d'action consécutive à l'acceptation d'un engagement ou d'une responsabilité.

Procès-verbal : Compte rendu officiel et écrit des décisions prises au sein d'une assemblée délibérante dans le cours normal de ses activités.

Professionnel : Individu détenteur d'une formation et d'une expérience adéquate et qui, par reconnaissance sociale, est apte à poser des actions spécialisées pour lesquelles il est rémunéré.

Note : il existe en langage populaire un emploi du terme attribué à toute forme d'action réalisée contre rémunération, par opposition à l'action sociale bénévole. Cette opposition peut souvent s'avérer fictive ou trompeuse.

Programmation : Ensemble des actions et des ressources à mettre en œuvre pour la réalisation concrète d'une politique adoptée.

Protocole : Type d'entente conclue, reconnue et officielle, généralement écrite et planifiée, portant sur des conventions, des règles établies, des procédures en rapport avec un objet ou un sujet d'intérêt mutuel ou social.

Q

Qualité de vie : Ensemble des conditions d'existence individuelles et collectives, de type économique, éducatif, culturel ou sociopolitique, réalisant concrètement les grands énoncés reconnus comme droits et libertés de la personne humaine et comme fondements de la citoyenneté en acte.

Quartier : Subdivision administrative ou territoriale variable au sein d'un espace urbain comportant une morphologie physique et des équipements collectifs des modes de vie spécifiques à ses habitants, une culture généralement caractérisée par un sentiment d'appartenance abritant des formes de sociabilité et de solidarité particulières ainsi que des enjeux politiques associés à la promotion et la négociation d'intérêts locaux. (Inspiré de Morin et Rochefort, 1998)

R

Récréation :

1. Dans la tradition française et au sens populaire, le terme récréation est employé dans le sens d'un divertissement, d'une distraction ou d'un amusement.
2. En anglais américain et au sens étymologique, récréation est aussi associé à l'idée de renaissance, de régénération et de développement humain et social.
3. Dans la tradition américaine, le terme récréation a été associé à un mouvement social (*The recreation movement*) défini comme une organisation stratégique du développement humain, social et culturel. La récréation est concrètement la portion du loisir socialement organisé.

Récréotourisme : Ensemble intégré d'équipements, d'éléments diversifiés opérant dans le domaine du loisir commercial et réunissant éventuellement des éléments d'attrait touristiques, de sport et de conditionnement physique, d'activités en plein air ainsi que des éléments des arts et du patrimoine utilisés à des fins de spectacle.

Régie : Institution ou organisation ayant pour tâche de définir et de faire appliquer des règles, des critères, des normes en rapport avec une délégation de pouvoir conforme à son mandat.

Région : Partie d'un territoire géographique caractérisé par des réalités naturelles, démographiques, socio-économiques, culturelles ou administratives et en liens avec d'autres entités analogues ou plus larges.

Relève : Remplacement de personnes ou de groupes au sein d'une organisation ou d'une occupation destiné à en assurer le renouvellement ou la continuité.

Réseau :

1. Mode d'organisation de personnes, de groupes ou d'institutions participant à une action sociale dans un contexte de solidarité, de complémentarité, de concertation et de compétences partagées.
2. Association d'acteurs autonomes fondée non pas sur le pouvoir, mais sur les compétences complémentaires et l'interdépendance stratégique des uns par rapport aux autres en perspective d'une gouvernance partagée reliée à un projet commun.

Note : le réseau est une organisation d'action et de communication avant d'être une institution.

Réseautage : Action de mettre en situation de lien social et de gouverner concertée les partenaires d'un éventuel réseau autour d'un projet d'intérêt commun.

Résilience : Organisation de la capacité de mettre en œuvre des mécanismes ou des dynamismes sociaux, individuels ou collectifs permettant à une personne ou à un groupe d'émerger de situations jugées déplorables ou bloquées, en vue d'amorcer un développement jugé positif.

Retrait social : Attitude de repli sur soi et d'autodéfense des personnes ou des groupes sociaux incapables, démunis ou impuissants à s'autodévelopper ou à s'épanouir lorsque limités à leurs seules ressources, et en situation de besoins de services adaptés.

Revitalisation : Processus de réactivation de leviers (ressources naturelles, économiques, sociales, culturelles, etc.) permettant à des personnes, à des groupes ou à un milieu de vie de retrouver une existence considérée comme normale et positive, ouverte au développement.

S

Salon :

1. Pièce d'un appartement, d'une maison ou d'un édifice permettant soit le repli sur la vie privée et les relations sociales choisies, soit la disponibilité d'un lieu de sociabilité ouvert à certaines fins.
2. Nom donné à certains établissements ou événements ouverts au public et consacrés à la création, à la promotion ainsi qu'à la diffusion, généralement commerciale, de productions scientifiques, artistiques, technologiques ou autres.

Salle : Pièce d'une habitation ou d'un édifice destinée à un usage particulier ou polyvalent, spécialisé ou général (ex. : salle d'attente, de réunion, d'entraînement, de jeux, d'activités sociales ou communautaires, etc.).

Sanction :

1. Acte par lequel est reconnu comme normal, légal ou officiel un état de faits ou une décision prise par une personne ou un organisme habilités à le faire. (Sens positif)
2. Peine encourue pour un manquement ou une dérogation à une loi, à un règlement ou à une obligation. (Sens négatif)

Sédentarité :

1. État de personnes ou d'une collectivité dont les membres sortent peu de leur lieu (ou milieu) de résidence et y concentrent l'essentiel de leurs activités. (Sens positif)
2. Situation de personnes casanières et physiquement peu actives, au préjudice de leur santé ou de leur bien-être. (Sens négatif)

Sentier : Chemin étroit, piste ou lieu de passage associé à l'atteinte d'un lieu (sens propre) ou d'un but (sens figuré), ou aménagé en fonction d'une pratique particulière (ex. : sentier de randonnée, motorisé, pédestre, équestre, écologique, récréatif, d'observation, de découverte, etc.).

Site :

1. Lieu naturel ou artificiel dont la configuration est associée à des usages particuliers.
2. En informatique, lieu et serveur d'informations et de données archivées spécifiques auquel peut accéder un « internaute » à titre gracieux ou onéreux.

Sociabilité : Aptitude, attitude et propension innée des êtres humains à vivre en situation de lien social ou de rapport avec autrui selon des degrés variables propres à chaque personne.

Socialisation : Processus permanent d'apprentissage ou de consolidation des formes, des principes et des règles de la vie citoyenne, ainsi que des modes d'adaptation à la vie de groupe.

Société :

1. Mode de vie propre à l'homme et à certains animaux, caractérisé par une association organisée d'individus en vue de l'intérêt général.
2. Ensemble d'individus vivant en un groupe organisé.
3. Milieu dans lequel on vit, caractérisé par ses institutions, ses lois et ses règles.
4. Groupe social formé de personnes qui se fréquentent, se réunissent et entretiennent des relations interpersonnelles.
5. Association de personnes, d'organismes ou d'institutions naissant d'une entente contractuelle.

6. Union associative par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun des biens, des services ou des compétences en vue de réaliser des projets ou des objectifs permettant de produire des effets bénéfiques à usage partagé.

Sociocommunautaire (groupe) : Situation d'acteurs ou de groupes sociaux visant trois objectifs majeurs distincts mais complémentaires :

- la socialisation des groupes humains en situation de retrait social;
- la production de services adaptés à ces catégories sociales;
- l'organisation de pressions démocratiques centrées sur leurs revendications et la reconnaissance de leurs droits, à l'instar d'un mouvement social.

(Inspirée de Louis Favreau, Mouvement populaire et intervention communautaire, de 1960 à nos jours. Continuités et ruptures, 1989.)

Sous-traitance (faire faire) : Délégation, sur base volontaire ou contractuelle, d'une partie de la production de biens ou de la prestation de services, à des personnes, à des organisations partenaires agissant en concertation ou en complémentarité de rôles et fonctions.

Soutien : Toute forme d'apport ou de support (financier, politique, moral, matériel, personnel, etc.) destiné à permettre l'atteinte de buts et d'objectifs convenus de façon généralement explicite.

Sport : Ensemble des activités physiques de type ludique, centrées sur les aptitudes et les habiletés corporelles humaines mises à contribution dans un cadre de compétition et de performance d'intensité variable, réglementées par des rituels et des codes de conduite définis par les organisations qui en assument la régie, et vécues soit à des fins récréatives, soit en visée d'excellence conduisant potentiellement aux plus hauts honneurs à titre amateur ou au spectacle à titre professionnel.

Note : le terme sport peut être associé à de multiples épithètes ou expressions qui en précisent l'usage, le contexte ou les finalités (ex. : sport récréatif, éducatif, commercial, thérapeutique, d'élite, de masse, etc.).

Statut : Situation socialement acquise d'une personne ou d'une organisation, et reconnue soit pour l'exercice des droits et libertés associés à la citoyenneté, soit par décision d'une autorité compétente.

Au pluriel, le terme s'emploie pour désigner l'acte constitutif d'une société ou d'une association et qui en fixe légalement la nature, les objectifs et les règles de fonctionnement.

Symposium : Réunion, congrès ou colloque réunissant des spécialistes ou des acteurs sociaux autour de problèmes, de questions ou de thèmes d'intérêt commun.

T

Terrain de jeux : Espace dont l'usage est réservé et aménagé en vue de la pratique d'activités récréatives de divertissement ou d'encadrement sécuritaire, ainsi qu'éducatives, notamment dans le cas de la jeunesse.

Théâtre (édifice) : Installation destinée à la représentation de pièces ou de spectacles dramatiques, et par extension à d'autres formes de spectacles : chant, musique, humour, films, danse, etc.

Tourisme : Ensemble des activités et des ressources mises en œuvre pour les voyages et les séjours d'agrément réalisés en dehors de son lieu de résidence habituel.

Note : l'activité de déplacement et sa durée sont considérées d'une façon variable lorsque utilisées à des fins statistiques dans les différents pays.

Tourisme d'aventure : Toute forme de voyage comportant des éléments d'originalité, de découverte ou à caractère ésotérique pouvant entraîner certains risques mais généralement réalisée de façon sécuritaire.

Tourisme durable : Toute forme de tourisme utilisant les ressources naturelles, humaines, sociales ou culturelles d'une façon responsable, écologique et dans la capacité de support des lieux d'accueil afin de permettre l'accès et l'usage de ces ressources aux générations futures.

Tourisme social et associatif : Toute forme de tourisme proposant des voyages ou des séjours d'agrément, dans des conditions accessibles et abordables, à l'ensemble des classes sociales, des individus ou groupes sociaux pour qui ce droit est généralement difficile voire inaccessible par leurs propres moyens.

U

Usager : Personne ou groupe qui utilise un bien ou un service à des fins personnelles à titre gracieux ou onéreux.

Utilisateur : Personne ou groupe qui fait usage de quelque chose (appareil, technologie, moyens de transport, services, etc.), en acceptant d'en assumer les coûts s'il y a lieu.

Note : en pratique, les termes usager et utilisateur sont employés comme synonymes.

V

Vacances :

1. En contexte de vie au travail, période de temps variable et rémunérée d'absence du travail lui-même, dont l'usage est laissé à la discrétion et au bénéfice du travailleur, et d'une durée minimale fixée à partir d'une législation sociale en vigueur.
2. En d'autres contextes, rupture des tâches, contraintes et obligations de la vie courante et affectation du temps libéré à des fins choisies et discrétionnaires.
3. Le terme « vacances » est fréquemment associé à toutes les formes de loisir d'agrément ou de déplacement.

Note : associé au loisir, le terme « vacances » est toujours employé au pluriel.

Vie communautaire : Ensemble des données relatives à l'existence d'une collectivité, sa situation comprise en termes culturels de modes de vie, comprenant des éléments problématiques susceptibles d'entraver son développement.

Vitalisation : Mobilisation de ressources financières, matérielles ou humaines orientées en vue d'un développement jugé heureux ou souhaitable.

Volontariat : Processus librement accepté de participation à une action, à une cause ou à une mission, comportant l'acceptation d'un mandat ou d'une charge généralement réalisée à titre bénévole mais dans certains cas en retour d'une rémunération ou d'une compensation monnayable.

Bibliographie

1. Dictionnaire Historique du Français Québécois – C. Poirier et l'équipe du TLFQ – Presses de l'Université Laval.1998.
2. Dictionnaire Etymologique et Historique de la Langue Française – Baumgartner E. et P. Ménard – Le Livre de Poche – 1996.
3. Dictionnaire d'Etymologie – J. Dubois, H. Mitterrand, A. Dauzat – Larousse – 2001.
4. Les Racines Grecques du Vocabulaire Français – J. Cellard – 3^{ième} édition – Duculot – 1998.
5. Les Racines Latines du Vocabulaire Français – J. Cellard – 3^{ième} édition – Duculot – 2000.
6. Dictionnaire Etymologique du Français – Les usuels du Robert – 1987.
7. Dictionnaire Hachette Encyclopédique – Hachette –2002.
8. Encyclopedia Universalis Corpus – 1995 – Paris.
9. Dictionnaire Historique de la Langue Française – Le Robert – 1992 – Paris.
10. Dictionnaire de Synonymes et mots de sens voisin – H. Bertaud du Chazaud – Quarto Gallimard – 2003.
11. Le Petit Larousse Illustré – Larousse – 2004 – Paris.
12. <http://w3.granddictionnaire.com> - Le grand dictionnaire terminologique en ligne – Office québécois de la langue française

Note : les définitions contenues dans le guide ne sont pas, sauf mention expresse, des références ou citations d'ouvrages ou d'auteurs, mais le résultat du travail du groupe chargé de leur élaboration. Il a été choisi de procéder ainsi pour des raisons de simplicité d'usage, de concordance et de complémentarité entre les définitions présentées, ainsi que du caractère public et sans but lucratif de leur diffusion et de leur destination.



Association québécoise
du loisir municipal

www.loisirmunicipal.qc.ca